

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour est adopté à l'**unanimité**.

➤ **INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

▪ **Règlement intérieur du conseil d'administration**

Après avoir transmis un exemplaire du Règlement Intérieur du conseil d'administration, monsieur le Principal le soumet au vote.

Il indique qu'aucune modification n'a été réalisée par rapport à l'année précédente.

Madame Daguet précise qu'il convient de modifier le nom de la communauté de communes.

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Le règlement intérieur du conseil d'administration est adopté à l'**unanimité**

▪ **Mise en place des diverses commissions**

- à la Commission Permanente
- au Conseil de Discipline
- au Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
- à la commission Hygiène et Sécurité
- à la commission éducative
- au conseil de la vie collégienne

Monsieur le principal met aux voix la composition de chacune des commissions qui obtiennent toutes :

Votants : 19

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 0

Les commissions sont installées à l'**unanimité**.

Arrivée de madame Nevers et de monsieur Salvi, portant le nombre de votants à 21.

➤ **COMMUNICATIONS**

➤ **Point sur la rentrée**

Monsieur le principal fait un point rapide sur la rentrée scolaire, présente les effectifs et le nombre de divisions, à savoir que le collège accueille 248 élèves au 6 novembre et compte 214 demi-pensionnaires (soit plus de 87% des élèves).

Ces 248 élèves sont répartis en 11 divisions :

- Niveau 6^{ème} : 65 élèves, soit une moyenne de 21.6 par division
- Niveau 5^{ème} : 71 élèves, soit une moyenne de 23,6 par division
- Niveau 4^{ème} : 50 élèves, soit une moyenne de 25 par division
- Niveau 3^{ème} : 61 élèves, soit une moyenne de 20.3 par division

La rentrée s'est très bien passée, avec notamment l'Ecole ouverte fin août et une rentrée « zen » dans le cadre de la démarche SCP appréciée par tous.

Dans le cadre du Plan Numérique Educatif, le collège a reçu 45 tablettes élèves et 19 professeurs. Une fois les bornes wifi activées, elles pourront être utilisées pour des projets et de la différenciation pédagogiques.

➤ **Devoirs faits**

Il a été mis en place selon les modalités votées l'an passé. Un sondage a été réalisé sur Pronote pour les inscriptions. 51% des élèves qui ont répondu ont souhaité s'y inscrire. Le programme « Devoirs faits » permet à des élèves volontaires de bénéficier, au sein de leur collège, d'une aide appropriée pour effectuer le travail qui est attendu d'eux. La taille des groupes est fixée en fonction des tâches à accomplir et des élèves concernés. Les équipes pédagogiques identifient les élèves susceptibles de participer au programme et leur en font la proposition ainsi qu'à leur famille. Celles-ci peuvent bien entendu elles-mêmes solliciter l'accès au programme.

Une quinzaine d'heures hebdomadaires sera consacrée au dispositif « Devoirs Faits », à raison d'a *minima* une heure par division.

➤ **Interdiction du portable**

La loi d'interdiction du téléphone portable a été appliquée. Le règlement intérieur a été mis en conformité avec celle-ci lors du conseil d'administration du 24 septembre dernier.

➤ **Evaluations en 6^{ème}**

Conformément aux instructions ministérielles, des évaluations en mathématiques et en français ont eu lieu en octobre. Elles ont duré une heure chacune et n'ont aucun impact sur les notes données par le collège. Les élèves sont passés en demi-groupe selon un planning qui leur a été communiqué.

➤ **Organisation des voyages**

Plusieurs voyages sont organisés cette année, conformément aux engagements d'ouverture culturelle et au projet d'établissement. Afin de ne pas perturber les cours, un enseignant ne peut participer qu'à un voyage, sauf en cas de nécessité.

➤ **Stage établissement**

Un stage établissement sera organisé. La date n'est pas encore connue. Du fait d'un grand nombre d'enseignants participants, les cours seront fortement perturbés sur cette journée. Toutefois, le collège accueillera les élèves.

➤ **Précisions concernant la convention de partage de compétences entre la collectivité et l'établissement**

Le 2 juillet dernier, le conseil d'administration a adopté à l'unanimité la convention de partage de compétences entre le Département du Doubs et le collège. Une mention erronée y est apparue. En effet, la mention « *En fin d'exercice, l'établissement doit respecter les consignes données par la Collectivité pour affecter le résultat de l'exercice* » doit être interprétée en conformité avec les principes énoncés dans l'instruction M9-6 à savoir que c'est bien le conseil d'administration de l'EPL qui a compétence pour se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice. Aussi, la phrase mentionnée à l'article 6 de la convention partie gestion financière et comptable doit être interprétée comme suit : *en fin d'exercice, l'affectation du résultat est prononcée par le conseil d'administration de l'établissement en tenant compte des recommandations de la collectivité.*

Les modifications nécessaires ont été apportées.

➤ **DOMAINE PEDAGOGIQUE**

• **Calendrier prévisionnel de l'année**

Monsieur Pini présente le calendrier prévisionnel d'organisation pédagogique de l'année scolaire à l'aide d'un document donné aux membres du conseil d'administration.

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Le calendrier prévisionnel de l'année scolaire 2017-2018 est adopté à l'**unanimité**.

• **Organisation des stages de 3^{ème}**

Ils auront lieu du 13 au 15 février 2019. Des périodes complémentaires peuvent être prévues, après avis du Psyen. Les conventions devront être rapportées pour le 11 janvier et les rapports rendus au retour des vacances, à savoir le 4 mars. Ils s'inscrivent dans le parcours avenir. Pour rappel, aucune convention de stage ne peut avoir lieu sur un dimanche ou sur des périodes de vacances scolaires. Les élèves ont été informés dès la rentrée des dates retenues. Ces dates sont réalisées en lien avec les autres établissements du secteur.

Le programme « mon avenir 3.0 » aura lieu entre le 21 janvier et le 8 février. Il consiste en des visio-conférences sur des formations ciblées, et s'adresse aux élèves volontaires.

Madame Dubois-Jouve demande s'il existe des restrictions. Monsieur Pini rappelle qu'il s'agit d'un stage d'observation et non de pratique, et rappelle les principales restrictions.

Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Les modalités d'organisation des stages 3^{ème} sont adoptées à l'**unanimité**.

• **Voyages et échanges scolaires**

1) Echange avec l'Allemagne

Monsieur Thys, professeur d'allemand, propose la mise en place d'un échange avec la Realschule Oberesslingen à Esslingen (à proximité de Stuttgart) du 1^{er} février 2019 au 10 février 2019 pour 20 élèves des niveaux 5^e, 4^e et 3^e. Les élèves allemands et leurs accompagnateurs arriveront le vendredi 1^{er} février 2019, le week-end sera passé dans les familles françaises. Le lundi sera consacré à des activités linguistiques, sportives et culturelles au collège. Une journée à Besançon est programmée pour le mardi. Tous les élèves de l'échange suivront les cours le mercredi matin et prendront la route d'Esslingen ensuite. Des activités sont prévues par le partenaire pour le jeudi et vendredi, avant le week-end dans les familles allemandes avec le retour prévu en fin de journée le dimanche 10 février 2019.

Le coût de cet échange est limité aux frais de transport pour l'aller-retour en Allemagne et la sortie à Besançon soit 1 850,50 €. Le coût global par personne est donc de 84,11 € (20 élèves et 2 accompagnateurs). LE FSE participera également avec une aide de 25 euros par élève. Un dossier de demande de financement va être déposé auprès de l'OFAJ (Office franco-allemand pour la Jeunesse) début 2019 mais l'octroi et le montant de l'aide ne seront pas

connus avant mai voire juin 2019. Le budget est donc proposé avec un montant minime pour l'équilibre. L'éventuelle subvention sera donc versée aux familles a posteriori. La participation maximale des familles est proposée à 59 € par élève pour 20 élèves. Le collège prendra en charge les accompagnateurs.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le programme prévisionnel de l'échange avec l'Allemagne est adopté **à l'unanimité**.

Le montant maximal de la participation des familles, fixé à 59 €, est adopté **à l'unanimité**.

2) Voyage de la section sportive golf

Le voyage de la section sportive golf, organisé par M. Gay, est programmé pour Marbella (Espagne) du 24 au 29 mars 2019. Le transport se fera en avion depuis l'aéroport de Bâle jusqu'à celui de Malaga. L'hébergement et la pension complète sont réservés auprès d'un camping à proximité du terrain de golf. Des activités et visites complémentaires sont également prévues pour un budget total de 6 649,56 €.

La participation des familles est proposée à 240 € par élève. Le foyer socio-éducatif participera également avec une aide de 25 euros par élève et différentes actions compléteront le budget. Le collège prendra en charge les accompagnateurs.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le programme prévisionnel du voyage de la section sportive golf est adopté **à l'unanimité**.

Le montant maximal de la participation des familles, fixé à 240 €, est adopté **à l'unanimité**.

3) Echange avec le Maroc

Mesdames El Habti et Fusier, dans le cadre du projet d'établissement, et du volet d'ouverture culturelle, se proposent de réaliser un échange avec le Maroc sur le niveau 5° au Maroc du 21 au 28 mars 2019 (départ de nos élèves au Maroc). L'accueil en réciprocité se fera en avril à une date non encore connue. Ce projet dans le cadre d'un Enseignement Pratique Interdisciplinaire intitulé « à la rencontre de l'eau-tre ». Le transport se fera depuis l'aéroport de Dole jusqu'à celui de Fes, avec transport en bus inclus. L'hébergement sera réalisé en famille d'accueil et l'établissement Marocain prend à sa charge le transport à l'intérieur du pays. Des visites et activités sont prévues. Le collège de Rougemont, quant à lui, prendra à sa charge le transport quand les élèves marocains se rendront au collège. Le coût global de cet échange est fixé à 8 847 euros. La participation des familles est proposée à 243 euros par élève, déduction faite de l'aide apportée par le FSE.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le programme prévisionnel de l'échange avec le Maroc est adopté **à l'unanimité**.

Le montant maximal de la participation des familles, fixé à 243 euros, est adopté **à l'unanimité**.

• **Projet « silence on lit »**

Monsieur le principal informe qu'une expérimentation du projet « silence on lit » sera réalisée du 12 novembre au 21 décembre 2018, chaque jour de la semaine entre 13h55 et 14h10. Pendant cette période, adultes comme élèves, prendront un livre de leur choix et liront pendant 15 minutes. Les livres pourront être empruntés au CDI ou apportés de chez soi. L'idée est de permettre de faire diminuer les tensions constatées pendant la pause méridienne et de début l'après-midi par un moment de calme.

Madame Angst, professeur documentaliste, précise qu'il s'agit grâce à ce projet de favoriser la détente, la concentration et de réduire le stress.

Les élèves devront se ranger devant leur salle à 13h50. Très prochainement, l'établissement sera doté d'une sonnerie spécifique pour ce projet.

Un bilan sera réalisé à l'issue de la phase de test et il sera alors décidé de pérenniser, modifier ou supprimer cette expérimentation.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Les modalités de l'expérimentation du projet « Silence on lit » sont adoptées **à l'unanimité**.

➤ **DOMAINE FINANCIER**

• **Concession de logement**

Monsieur le principal rappelle qu'avec la mise en œuvre de la décentralisation, les logements affectés aux établissements publics locaux d'enseignement appartiennent aux collectivités territoriales. L'occupation de ces logements est dévolue aux personnels de l'Etat et aux personnels techniciens, ouvriers et de service. Les membres du Conseil d'administration d'un EPLE, sur rapport du chef d'établissement, proposent une possible répartition des logements de fonction entre les personnels de l'Etat et ceux de la collectivité territoriale de rattachement.

Monsieur Pini indique qu'il a réalisé une demande de dérogation à l'obligation de loger et qu'il attend l'accord du Rectorat. Il demande donc l'autorisation de ne pas occuper ce logement.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Le conseil d'administration émet un avis favorable à **l'unanimité** concernant la non-occupation du logement de fonction.

• **Passation de conventions, de contrats, de marché et d'autorisations diverses**

Monsieur le principal présente les contrats et les conventions qui sont à signer ou à renouveler en 2019 (liste disponible sur table).

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
L'autorisation de signer les conventions et les contrats, ainsi que leurs avenants, est adoptée à **l'unanimité**.

• **Acceptation de dons et legs**

M. Pini demande l'autorisation d'accepter les dons et les legs pour l'année 2019.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Le principe de l'acceptation des dons et des legs est adopté à **l'unanimité**.

• **Autorisation de recrutement des personnels de droit public**

M. Pini demande l'autorisation au conseil d'administration de pouvoir recruter, si besoin, des personnels de droit public. Il s'agit principalement des assistants d'éducation.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
L'autorisation de procéder au recrutement des personnels de droit public et à signer les contrats de travail est adoptée à **l'unanimité**.

• **Autorisation de recrutement des personnels de droit privé**

M. Pini demande l'autorisation au conseil d'administration de pouvoir recruter, si besoin, des personnels de droit privé.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
L'autorisation de procéder au recrutement des personnels de droit privé et à signer les contrats de travail est adoptée à **l'unanimité**.

• **Autorisation d'intenter et de défendre en justice**

M. Pini demande l'autorisation au conseil d'administration de pouvoir représenter l'établissement en justice, d'ester ou de défendre.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0
Monsieur le principal est autorisé à intenter et à défendre en justice pour l'établissement à **l'unanimité**.

• **Tarifs et participation aux charges communes**

➤ **Tarifs votés par l'établissement**

Monsieur le principal présente les tarifs proposés liées aux détériorations ou pertes par les élèves pour l'année 2019, inchangés par rapport à ceux de l'année précédente. Il est uniquement rajouté le coût du remplacement des tablettes numériques :

• Remplacement du carnet de liaison	2,00 €
• Remplacement de la carte de self	5,00 €
• Manuels scolaires en bon état et rendus endommagés ou perdus	25,00 €
• Livres ou documentaires CDI perdus ou abîmés	Coût du livre ou documentaire
• Vaisselle, casiers, matériels divers	Coût des réparations ou du remplacement
• Tablette numérique	Coût du remplacement

➤ **Tarifs de la demi-pension votés par le conseil départemental**

Monsieur le principal présente les tarifs de la demi-pension pour l'année 2019. Il rappelle qu'ils ont été votés par le Conseil départemental du Doubs le 22 octobre 2018.

Pour la restauration, le taux de reversement à la collectivité reste à 24 % et le taux de contribution entre services à 14 %.

VALEUR 2019 DU TARIF UNITAIRE DU FORFAIT 4 JOURS DE REFERENCE			TARIFS 2019
			3,60 €
DEMI-PENSION (Y COMPRIS CLASSES EXTERNEES)			
4 jours	Forfait annuel pour 144 jours		518,40 €
	Coefficient 1,000	Tarif unitaire	3,60 €
3 jours	Forfait annuel pour 108 jours		466,56 €
	Coefficient 1,200	Tarif unitaire	4,32 €
2 jours	Forfait annuel pour 72 jours		343,44 €
	Coefficient 1,325	Tarif unitaire	4,77 €
1 jour	Forfait annuel pour 36 jours		187,92 €
	Coefficient 1,450	Tarif unitaire	5,22 €
ELEVE	Ticket occasionnel		5,40 €
Le tarif doit être supérieur au tarif unitaire du forfait 1 jour proposé à un collégien (5,22 €)			
COMMENSAUX			
Personnels techniques			3,05 €
Personnels administratifs, de surveillance et l'assistant de service social			3,85 €
Le tarif doit être supérieur au tarif unitaire du forfait 4 jours proposé à un collégien (3,60 €)			
Personnels de direction, d'éducation, d'orientation, enseignants, infirmiers et médecin scolaire			5,50 €
Le tarif doit être au moins égal au tarif unique du ticket repas proposé au collégien pour la prise d'un repas occasionnel (5,40 €)			
HOTES DE PASSAGE			7,95 €
PRIX D'UN REPAS SERVI AUX HEBERGES EXTERIEURS DU 1ER DEGRE**			
<i>(**) : Uniquement pour les hébergés dans le cadre d'une convention. Ne s'applique pas aux élèves primaires visitant le collège enfin d'année scolaire qui peuvent prendre leur repas au prix du ticket occasionnel.</i>			3,80 €

L'assemblée départementale s'est prononcée en faveur d'une reconduction à l'identique des tarifs 2018 pour 2019, et ce pour la deuxième année consécutive.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Les tarifs votés par l'établissement pour l'année civile 2019, le taux de reversement à la collectivité et le taux de contribution entre services sont adoptés à l'unanimité.

- **Découpage de l'année pour la restauration et remises d'ordre**

Monsieur le principal présente le découpage de l'année.

	Exercice 2019			1er terme : janvier-mars		2e terme : avril-juillet		3e terme : septembre-décembre	
	Tarif annuel	Nombre forfaitaire de jours	Tarif unitaire	Nombre forfaitaire de jours	Tarif trimestriel	Nombre forfaitaire de jours	Tarif trimestriel	Nombre forfaitaire de jours	Tarif trimestriel
Forfait 4 jours	518,40 €	144	3,60 €	44	158,40 €	44	158,40 €	56	201,60 €

Forfait 3 jours	466,56 €	108	4,32 €	33	142,56 €	33	142,56 €	42	181,44 €
Forfait 2 jours	343,44 €	72	4,77 €	22	104,94 €	22	104,94 €	28	133,56 €
Forfait 1 jour	187,92 €	36	5,22 €	11	57,42 €	11	57,42 €	14	73,08 €

Les remises d'ordre sont celles prévues par le règlement départemental des services de restauration.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Le découpage pour l'année scolaire et les remises d'ordre sont adoptés **à l'unanimité**.

• **Don de manuels scolaires**

Monsieur le principal informe le conseil d'administration que le collège dispose d'un stock important de manuels scolaires qu'il n'utilise plus. Plutôt que de les amener à la déchetterie, il est proposé que ces manuels soient offerts :

- A des associations
- A des particuliers, dans la limite de 1 manuel par discipline

Les associations ou particuliers devront se rendre au collège pour venir chercher ces manuels.

Votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'autorisation de donner les manuels obsolète est adoptée **à l'unanimité**.

➤ **DOMAINE SANTE**

• **Protocole d'urgence en cas d'absence de l'infirmière**

Le protocole d'urgence en cas d'absence de l'infirmière a été distribué avec les convocations au conseil d'administration. Il convient, en effet, qu'il soit adopté par cette instance. Monsieur le principal rappelle qu'un stage établissement avait été organisé le 5 juillet 2018 pour former 20 personnels du collège au diplôme de secourisme. Une deuxième session sera organisée en juillet 2019. L'objectif est d'arriver à la fin de cette année scolaire à 90% du personnel formé aux gestes de premier secours.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le protocole d'urgence en cas d'absence de l'infirmière est adopté **à l'unanimité**.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question diverse n'ayant été posée et l'ordre du jour étant épuisé, monsieur le principal remercie les administrateurs, lève la séance à 19h05 et invite les participants à partager un moment de convivialité et rappelle que le prochain conseil d'administration aura lieu le jeudi 29 novembre à 17h15.

Le président du
conseil d'administration



Le secrétaire de séance